



Consentement et vie intime

Par Matoufeu

Bonjour,

Il y a quelque jours j'ai eu une dispute avec mes parents parce que je discute avec des gens qu'eux ne connaissent pas autour des réseaux sociaux via mon portable.

J'ai acheté un portable à 21 ans mais mes parents menaçaient de casser mon portable, est ce que c'est grave ? Lorsqu'ils m'ont offert un portable lors de mes 15 ans ils avaient également tendance à tout regarder ce que je faisais sans consentement.

D'ailleurs je voudrais savoir si il était également possible de me jeter dehors librement sans affaires à 21 ans.

Cordialement,
Matoufeu

Par yapasdequoi

Bonjour,

A 15 ans vous étiez mineur et vos parents pouvaient surveiller et contester vos activités.

Vous avez 21 ans. Vous êtes majeur et faites ce que vous voulez avec votre portable. Toutefois si ce sont vos parents qui payent votre téléphone, ils peuvent résilier l'abonnement.

Vos parents ne sont pas obligés de vous héberger, ils peuvent vous mettre dehors à tout moment.

Et si vous êtes sans ressources, il serait temps de vous en préoccuper et de rechercher les moyens de votre autonomie financière sans dépendre de vos parents.

Par Matoufeu

Bonsoir,

Je vous remercie de votre message.

Néanmoins, je voudrais vous demander si c'est grave de confisquer ou casser un objet qui n'appartient pas à la personne qui l'a confisqué ou qu'il l'a casse.

Cordialement,
Matoufeu

Par yapasdequoi

En famille il y a immunité pénale. Donc vous devez résoudre vos litiges entre vous. La loi ne vous y aidera pas.

Par Isadore

Bonjour,

Si vos parents cassent votre téléphone, vous pouvez déposer plainte. Ils ne peuvent légalement vous jeter dehors "sans affaires", vous avez le droit d'emporter les vôtres.

La confiscation est assimilable à du vol, qui n'est pas pénalement punie entre parents et enfants. Vous pourriez envisager une procédure au civil pour vous faire rembourser, mais elle serait longue.

Vous dites avoir acheté le téléphone, cela veut dire que vous avez quelques ressources. Contactez un assistant social

pour savoir à quelles aides vous pouvez avoir droit si vous êtes étudiant. Sinon, cherchez un emploi.

Cela vous permettra de trouver votre propre logement et vous serez tranquille.

Par ESP

Bonjour

Dans la sphère familiale privée, si la situation devient conflictuelle, il peut être utile de recourir à la médiation familiale. Un médiateur familial peut vous aider, vous et vos parents, à communiquer de manière constructive et à trouver des solutions qui conviennent à tous.